# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 3.6

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

ACQUISITION D'UN TERRAIN

APPARTENANT A MADAME RENEE GIRARD

APPROBATION

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de sa politique de réserves foncières, en rapport avec l'orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur des Poupées, la commune envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Pierre Dubreuil, cadastré sous le n° **473** de la section **AH** et représentant une superficie de 914 m².

Un accord amiable est intervenu avec la propriétaire madame Renée GIRARD, sur une vente au prix de trente six mille cinq cent soixante euros (36 560 €), soit 40,00 € le mètre carré.

Les frais d’acte sont à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET notaire à Riorges.